

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ On y était

Olivia Dufour

La profession d'audit scrute l'avenir avec anxiété

Page 6

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

**Transmission d'entreprises :
des nouveautés fiscales favorables**

DOCTRINE

Page 9

■ Administratif

Marie-Christine Rouault

**Panorama de droit administratif
(15 novembre - 31 décembre 2018)**

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

**Une annonce de Champagne
à Maastricht**

ACTUALITÉ

On y était



La profession d'audit scrute l'avenir avec anxiété ^{143e8}

Olivia DUFOUR

La 15^e édition du Forum CAC organisé par le syndicat Expert-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF) s'est tenu le 5 février dernier. En pleine tourmente, la profession de commissaire aux comptes cherche des raisons d'espérer alors que le projet de loi PACTE menace son avenir.

L'an dernier à la même époque, ECF présentait son projet d'audit adapté destiné à convaincre le gouvernement de ne pas remonter les seuils d'audit obligatoire au niveau européen, soit de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires actuellement en France à 8 millions d'euros. Las ! Un an plus tard, la réforme est quasiment votée et les visages sont très sombres. Certes, le gouvernement a retenu l'idée d'un audit adapté aux PME, mais uniquement sur la base du volontariat. Désormais, toutes les sociétés qui totalisent moins de 8 millions de chiffre d'affaires ne seront plus tenues de faire contrôler leurs comptes. Le nombre de mandats concernés est évalué à 150 000 sur un nombre total de mandats d'audit légal en entreprise de 220 000. Autant dire que pour la profession c'est un véritable séisme. La catastrophe étant actée, les instances de la profession doivent s'atteler désormais à la conception de ce nouvel audit dédié aux petites entreprises et à convaincre ensuite celles-ci de faire volontairement ce qu'on les dispense de faire à titre obligatoire. Et ce, alors que l'Inspection

générale des finances s'est employée à démontrer dans le rapport (La certification légale des comptes des petites entreprises françaises – Inspection générale des finances – Mars 2018. Accessible en ligne sur le site de l'Inspection générale des finances igf.finances.gouv.fr) qui fonde la réforme que l'utilité de l'auditeur légal était inutile dans les petites entreprises...

■ Un cadre institutionnel « verrouillé »

Le projet de loi PACTE prévoit un audit légal allégé pour les petites entreprises, également appelé « audit légal PE », destiné à prendre le relais de la certification obligatoire, sur une base volontaire et moins coûteuse, pour une durée de trois ans (contre six ans pour un mandat classique). Celui-ci se réduirait à une stricte mission de certification des comptes, complétée par l'élaboration d'un rapport sur les risques financiers, comptables et de gestion auxquels est exposée la société.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34